



**Séance régulière du conseil d'établissement
de l'école Secondaire Hubert-Maisonneuve
Tenue le 10 mars 2026, à 18 h 00, en présentiel**

Présences

Parents	Personnel	Public	Autres
Lessead Jaziri Jonathan Rheault Isabelle Duguay Pascale Poirier Geneviève Grenier Angela Rankin	Myriam Pelletier, enseignante Claudia Toupin, enseignante Vicky Kallis, enseignante Nadine Maisonneuve, enseignante (substitut) Gabriel Marinier-Asselin, tech. en loisirs Caroline Asselin, psychologue Marie-Ève Ouellet, directrice Céline Cellard, directrice adjointe		Membre de la communauté : Sabrina Brisebois, du Centre Omega

1. Ouverture de l'assemblée

Lessead Jaziri ouvre l'assemblée. Il est 18 h 05.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Lessead Jaziri fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Geneviève Grenier D'ADOPTER l'ordre de jour. La proposition est appuyée par Myriam Pelletier.

Adopté
Résolution n° CE-2526-042

3. Adoption du procès-verbal du 21 janvier 2026

Il est proposé par Geneviève Grenier D'ADOPTER le procès-verbal du 21 janvier tel que présenté. La proposition est appuyée par Pascale Poirier.

Adopté
Résolution n° CE-2526-043

4. Suivi :

- **Élection d'un membre parent à la suite d'un poste devenu vacant (fin juin 2026)**

Angela Rankin est présente à cette séance à titre de substitut. Elle propose sa candidature en tant que membre officielle. Adopté à l'unanimité.

Adopté
Résolution n° CE-2526-044

5. Question du public

Aucun public.

6. Fournisseur photos scolaires

Poursuite avec le même fournisseur car le contrat actuel est effectif jusqu'en 2026-2027 (La Pomme Verte)

7. Fournisseur cahiers exercices

Poursuite avec le même fournisseur car le contrat actuel est effectif jusqu'en 2026-2027 (Papeterie & Cie).

8. Principes d'encadrement des frais exigés aux parents

Marie-Ève Ouellet présente la proposition pour les principes d'encadrement des frais exigés aux parents pour 2026-2027 :

Principes d'encadrement du coût des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe et des contributions financières pouvant être assumées par les parents

Attendu que, conformément à l'article 77.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), le conseil d'établissement doit établir, sur la base de la proposition de la direction de l'école, les principes d'encadrement du coût des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe;

Attendu la *Politique relative aux contributions financières qui peuvent être assumées par les parents*

(SEJ-08) et sa pratique de gestion associée (SEJ-24);

Attendu le désir du conseil d'établissement d'établir également des principes d'encadrement visant l'ensemble des contributions financières pouvant être assumées par les parents en vertu de l'article 75.0.1 de la LIP;

ATTENDU que les principes d'encadrement seront également pris en compte dans les choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études proposés par les enseignants en vertu de l'article 96.15 de la LIP;

ATTENDU QUE le conseil d'établissement a tenu compte des autres contributions qu'il a approuvées ou qui lui sont proposées avant d'établir les principes d'encadrement proposés par la direction de l'école;

ATTENDU que les principes d'encadrement proposés sont cohérents avec le projet éducatif de l'école;

ATTENDU que les principes d'encadrement proposés tiennent compte des caractéristiques et des attentes de la communauté desservie par l'école;

ATTENDU que les principes d'encadrement proposés favorisent une utilisation optimale et écoresponsable des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe.

Il est proposé par : Claudia Toupin

D'ÉTABLIR les principes d'encadrement qui seront pris en compte dans l'élaboration des listes de matériel d'usage personnel, du choix des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe, du choix des manuels et du matériel didactique et des autres contributions financières pouvant être exigées des parents pour l'année scolaire 2026-2027.

DE MANDATER la direction pour qu'elle s'assure que les contributions financières facturées aux parents respectent les principes d'encadrement avant de les proposer au conseil d'établissement.

La proposition est appuyée par Nadine Maisonneuve.

Adopté
Résolution n° CE-2526-045

9. Taux de réussite 2^e étape

Marie-Ève Ouellet présente les taux de réussite en lien avec le projet éducatif.

10. Résultats du sondage sur la transition primaire-secondaire (consultation annuelle du CÉ auprès des élèves)

Céline Cellard présente les résultats du sondage sur le vécu des élèves en lien avec le passage primaire-secondaire.

11. Activités et sorties éducatives

Les activités à approuver sont présentées aux membres.

Geneviève Grenier propose et Caroline Asselin appuie.

Approuvé
Résolution n° CE-2526-046

12. Approbation d'une collecte de fonds – tournoi de poker

Gabriel Marinier explique le déroulement et les encadrements prévus pour cette collecte de fonds, pour le bingo de fin d'année.

Angela Rankin propose et Vicky Kallis appuie.

Approuvé
Résolution no CE-2526-047

13. Sollicitation d'un don

Sollicitation d'un don de 1000\$ auprès de Desjardins pour la persévérance scolaire (financement du gala méritas).

Pascale Poirier propose et Isabelle Duguay appuie.

Approuvé
Résolution no CE-2526-048

14. Mot du représentant au comité de parents

Lessead Jaziri résume la rencontre du 29 janvier 2026.

15. Mot du personnel

Gabriel Marinier informe le conseil d'un réaménagement de certaines activités parascolaires, soit d'ajouter des tournois sportifs en remplacement d'une onéreuse sortie de ski.

16. Mot de la direction

Marie-Ève Ouellet informe les membres du CÉ de la nomination de la nouvelle directrice adjointe, Nathalie Rousseau, en remplacement de Catherine Geoffroy.

17. Mot de la représentante de la communauté

Aucun point n'est soulevé.

18. Varia

Il n'y a aucun varia.

19. Question à la direction

Il n'y a aucune question.

20. Levée de l'assemblée


Lessead Jaziri conclut que l'ordre du jour a été écoulé. Appuyé par Claudia Toupin.

LEVÉE de la séance à 19 h 29.

Adopté
Résolution n° CÉ-2526-49



Le président
Lessead Jaziri



La directrice
Marie-Ève Ouellet

La secrétaire
Claudia Toupin

